

expérience. Elle est devenue une nécessité pratique dans la direction des affaires internationales et c'est à ce titre qu'on devrait y pourvoir.

En conséquence, l'une des tâches principales de notre Organisation, c'est de renforcer et d'améliorer sa capacité d'action dans ce domaine; c'est de profiter de la leçon des échecs et des succès passés et de chercher des moyens plus efficaces pour accomplir cette fonction dans l'avenir.

Sans doute y aura-t-il toujours des situations où il ne faudrait pas demander à l'ONU d'intervenir, car alors on aboutirait à un échec. Il est des tâches indésirables ou impossibles pour les Nations Unies. Mais il est d'autres circonstances où il importera, où il sera même essentiel qu'elle intervienne dans l'intérêt de la paix, pour empêcher que de petits conflits ne dégénèrent en luttes de grande envergure. En pareils cas, il faudra recourir sur le plan international à la planification et à la préparation antérieures sans lesquelles aucun gouvernement ne songerait à agir dans sa sphère nationale.

Je sais bien que quelques membres sont catégoriquement opposés à l'idée du maintien de la paix par les Nations Unies. Ils soutiennent que la plupart des opérations de maintien de la paix entreprises par le passé sont illégales. Ils voudraient nous persuader que les énoncés les plus stimulants du préambule de la Charte sont des phrases creuses, que le premier but mentionné au premier article n'est pas d'application pratique. D'autres membres encore manifestent du cynisme, des doutes ou de l'indifférence. Ces deux catégories reflètent des attitudes qui ont forcé les Nations Unies à improviser pour remplir des tâches que lui ont imposées les décisions de l'Assemblée ou du Conseil de sécurité. Ceux qui ont rendu nécessaires ces mesures précipitées sont souvent les premiers à critiquer lorsque les résultats obtenus sont désordonnés, lents ou insuffisants.

Dans un récent discours, le Secrétaire général a souligné l'avantage qu'il y aurait à ce que "les divers pays, dans leur planification militaire nationale, prévoient la création d'unités appropriées qui pourraient être mises au service de l'ONU au premier appel et diminueraient ainsi le degré d'improvisation nécessaire dans une situation pressante".

Il nous faudrait maintenant répondre à cet appel en mettant en oeuvre ces mesures, qui deviennent de plus en plus nécessaires. De telles dispositions doivent comprendre une équipe compacte de planification composée d'experts militaires qui